

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2018 modifiant l'arrêté du 25 juillet 2018 portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var)

NOR : INTS1825644A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 et A. 331-21 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2018 portant homologation du circuit de vitesse Paul Ricard au Castellet (Var) ;

Vu la demande de modification de l'arrêté d'homologation du 3 août 2018 formulée par la préfecture du Var ;

Vu l'avis favorable de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse en date du 18 septembre 2018,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A l'article 4 de l'arrêté du 25 juillet susvisé, après les mots : « 2. Des dérogations aux dispositions prévues au 1<sup>o</sup> ci-dessus ne peuvent être accordées par le préfet que dans la mesure de 12 jours par an » sont ajoutés les mots : « ainsi que lors des manifestations sportives dûment déclarées. »

**Art. 2.** – Le préfet du Var est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié par ses soins au propriétaire du circuit et publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :

*Le délégué à la sécurité routière,*

E. BARBE